

Bilinguisme et diglossie dans la région montréalaise

Madeleine Saint-Pierre

Numéro 6, 1976
La sociolinguistique au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800047ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/800047ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)
1920-1346 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, M. (1976). Bilinguisme et diglossie dans la région montréalaise. *Cahier de linguistique*, (6), 179–198. <https://doi.org/10.7202/800047ar>

BILINGUISME ET DIGLOSSIE DANS LA RÉGION MONTRÉALAISE

Depuis une vingtaine d'années les recherches sur le bilinguisme ont fait ressortir les aspects sociologiques et juridico-politiques du bilinguisme par le biais du bilinguisme collectif, d'une part, et du bilinguisme institutionnel, d'autre part. Nous connaissons bien les aspects linguistiques du bilinguisme (interférence de la langue A sur la langue B sur le plan phonique, syntaxique ou lexical ; degré de bilinguisme allant de la possibilité, pour un locuteur, de comprendre une deuxième langue jusqu'à la compétence égale dans deux langues) et ses aspects psychologiques (processus d'acquisition d'une deuxième langue, conditions d'apprentissage en fonction de l'âge, de la relation structurelle ou génétique de cette deuxième langue avec la première, de la motivation et de l'attitude du sujet envers cette nouvelle langue, etc.).

Or, qu'il s'agisse de bilinguisme individuel ou de bilinguisme collectif, la deuxième ou la troisième langue apprise est une voie d'accès à une autre culture et à un autre groupe ethnique. Dans une nation où deux groupes linguistiques ou plus sont en contact, cet "accès" à l'autre groupe répond à des besoins créés précisément par cette situation de contact.

C'est à partir de ce caractère fonctionnel des langues que la dimension sociologique du bilinguisme est abordée. L'histoire nous démontre que lorsque deux groupes linguistiques sont en contact et que l'un des deux groupes est économiquement ou politiquement plus

fort, ce sont les membres du groupe dominé qui font l'effort d'apprendre la langue du groupe dominant (v.g. les pays colonisés de l'Afrique, des trois Amériques, le Pakistan, l'Inde, le Danemark du XVIII^e siècle). Le bilinguisme n'est plus à ce moment-là le fait de quelques individus isolés mais bien d'un groupe d'individus. Si les groupes en contact sont en position d'inégalité sociale, politique ou économique, la langue parlée dans chacun de ces groupes aura le statut du groupe dont elle est le propre. C'est pour exprimer cet état de fait que le concept de diglossie a été mis de l'avant.

Nous partirons des définitions de *bilinguisme* et de *diglossie* pour les appliquer à la situation linguistique québécoise. Pour ce faire, nous ferons appel à une enquête que nous avons effectuée dans la région montréalaise auprès de locuteurs anglophones, francophones et immigrants en voie d'apprendre l'anglais ou le français.

1. BILINGUISME ET DIGLOSSIE

Le bilinguisme individuel se définit à partir de la compétence des locuteurs, par des critères linguistiques et psychologiques. Dans sa définition du bilinguisme, Weinreich¹ insiste davantage sur la production verbale du locuteur dans une deuxième langue, c'est-à-dire "le fait (*practice*) d'utiliser alternativement deux langues", alors que Haugen² insiste sur la compréhension ou l'interprétation dans une deuxième langue : "Quiconque a appris à comprendre une seconde langue est bilingue." Par contre, si l'on se réfère à des critères d'acquisition (psychologiques) on a affaire à un bilingue coordonné ou indépendant (*coordinate*) quand celui qui dans son enfance a appris deux langues dans des contextes différents, lui permettant d'avoir une performance égale à un unilingue dans chacune des deux langues ; sinon

1. Weinreich (1953), p. 1.

2. Haugen (1954), p. 380.

il s'agit d'un bilinguisme fusionné ou dépendant (*compound* ou *fused*³). Lorsque la majorité des membres d'une collectivité parle deux langues, il s'agit de bilinguisme collectif ou national comme c'est le cas au Paraguay avec le guarani et l'espagnol. Il est nécessaire cependant de distinguer le bilinguisme institutionnel des notions exposées ci-dessus. Le bilinguisme institutionnel n'implique pas le bilinguisme individuel, car il fait référence à la reconnaissance de deux langues comme langues officielles d'un État. Ce bilinguisme est le fait des institutions gouvernementales et de l'administration publique, ce qui veut dire que les individus peuvent avoir des échanges dans l'une des deux langues officielles là où s'applique le pouvoir de l'autorité publique.

Contrairement à la notion de bilinguisme qui se fonde sur la coexistence de deux langues chez le locuteur, la *diglossie* se situe au niveau de l'utilisation ou des domaines d'utilisation de deux variétés linguistiques⁴ dans une communauté. Il y a diglossie, si l'ensemble des membres de cette communauté attribuent aux deux langues en présence des fonctions et des rôles tels que la variété linguistique A apparaît comme plus avantageuse socialement ou plus prestigieuse que la variété B. C'est en observant l'utilisation qui est faite de chacune des variétés linguistiques et des jugements de valeur qui leur sont sous-jacents qu'il est possible d'établir quels sont les domaines réservés à l'une et l'autre variété.

Le concept de diglossie est pris au sens de Fishman (1967) et de Gumperz (1962, 1964, 1967). Il ne diffère pas du concept présenté par Ferguson (1959) dans sa partie essentielle, c'est-à-dire celle

-
3. J.A. Fishman, "Language Maintenance and Language Shift as a Field of Inquiry", *Linguistics*, vol. 9, novembre 1974, p. 41.
 4. L'expression *variété linguistique* nous semble plutôt neutre et englobe les termes comme : langue, dialecte, code linguistique, idiome, etc.

qui traite des fonctions de variétés linguistiques dans le réseau de communication d'une société. Ferguson limite la diglossie aux situations où les deux variétés linguistiques en présence sont des dialectes d'une même langue. La variété A représentant le dialecte standard et B, le non-standard⁵. Fishman et Gumperz étendent ce "rapport dialectal" à toutes les variétés linguistiques étiquetées *supérieur* et *inférieur* à cause de leurs fonctions dans la communauté.

Nous estimons avoir démontré pourquoi il faut associer bilinguisme et diglossie. La diglossie pouvant être ou non accompagnée de bilinguisme⁶.

2. DIGLOSSIE ET "BILINGUISATION" À MONTRÉAL

Au Canada, il y a plusieurs communautés linguistiques dont deux principales, unies politiquement et économiquement mais séparées par des barrières sociales et culturelles. Les rapports de deux importantes commissions d'enquête publiés récemment⁷ illustrent très bien la place accordée aux langues française et anglaise au Québec. Les unilingues anglophones occupent le haut de l'échelle sociale alors que les francophones sont à l'autre extrémité.

Une explication de cette situation nous est fournie par l'histoire de l'industrialisation et par la situation de domination politique et surtout économique du groupe francophone par le groupe anglophone.

-
5. Il y aurait à ce compte-là de la diglossie dans presque toutes les communautés francophones du monde, à coup sûr dans les régions rurales et dans les couches du prolétariat urbain de France, des Antilles françaises, du Québec, etc.
 6. Voir la typologie des communautés linguistiques faite par Fishman (1971), p. 75.
 7. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967 ; et Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, 1972.

Les études de Lambert⁸ (1967) ont montré que les valeurs attribuées aux membres du groupe dominant sont aussi attribuées à leur langue tant par les francophones que par les anglophones. Les deux groupes de *juges* soumis à la même épreuve, ont jugé la même personne plus intelligente, plus aimable, plus fiable, plus belle et possédant une personnalité plus forte lorsqu'elle parlait anglais que lorsqu'elle parlait français. Cette évaluation négative du franco-canadien est le reflet d'une attitude qui se retrouve dans l'ensemble de la société canadienne.

Nous allons présenter les résultats⁹ de notre enquête qui nous semble les plus pertinents pour confirmer cet état diglossique perçu dans la "configuration de dominance"¹⁰ présentée dans les différents documents dont il est fait mention plus haut.

2.1 *Présentation de l'enquête*

C'est en nous adressant à des groupes d'individus en voie de devenir bilingues que nous avons voulu prendre le pouls de la diglossie au Québec. Nous avons choisi la région montréalaise, d'une part, parce qu'elle contient la moitié de la population du Québec, et plus de 85 % des immigrants s'y installent. Notre hypothèse de départ consistait à opposer les fonctions de l'anglais et du français en les liant respectivement aux domaines socio-culturel et économique et en supposant que le prestige économique d'une langue lui confère un statut privilégié.

8. W.E. Lambert (1967).

9. J'ai présenté ces données dans une communication intitulée *Peut-on parler de diglossie au Québec ?*, lors du Congrès des Sociétés savantes et de l'Association canadienne de linguistique, en mai 1971.

10. Au sens de Weinreich (1953), p. 79.

Lors d'un cours de sociolinguistique à l'Université du Québec, à Montréal, en 1971, j'ai travaillé, avec trois équipes d'étudiants, à la fabrication de trois questionnaires. Ceux-ci ont été construits de façon à faire ressortir les attitudes affective, cognitive et active¹¹ d'anglophones, de francophones et d'immigrants vis-à-vis du français et de l'anglais. En somme, il s'agissait de savoir pourquoi les individus (immigrants ou non) qui en 1971 suivaient des cours d'anglais ou de français apprenaient une de ces langues, et comment ils considéraient ces langues dans le contexte québécois. Les trois questionnaires ont ces objectifs en commun et ils comprennent 26, 28 et 41 questions. Ils ont ensuite été distribués dans des écoles de langues¹². Les questionnaires s'adressant aux non-francophones et aux non-anglophones ont été distribués à tous les étudiants qui suivaient des cours du soir de français et d'anglais dans deux écoles de la Commission scolaire de Montréal situées l'une à Saint-Henri et l'autre à Westmount, puis à deux classes (l'une francophone et l'autre anglophone) de l'école de langues d'une grande compagnie canadienne, le Canadien Pacifique.

Quant au troisième questionnaire, il était destiné aux immigrants et distribué, dans trois COFI (Centre d'orientation et de formation des immigrants), aux étudiants des classes les plus avancées.

Nous n'avons retenu que quelques questions de chaque questionnaire, entre autres celles qui confrontaient l'anglais et le français, soit directement, soit indirectement, sur les avantages que ces langues offrent ou encore sur leur position respective dans la situation future du Québec.

11. I.D. Steiner et M. Fishbein (1965).

12. Nous ne prétendons pas avoir fait une enquête nous permettant de conclure de façon définitive que tous les bilingues sont représentés dans notre échantillon. Cependant, elle nous semble justifiée en ce qu'elle contient des indices importants sur l'évaluation du statut de l'anglais et du français au Québec.

2.2 Groupe : francophones apprenant l'anglais¹³

Nombre : 54 dont 49 % de femmes et 51 % d'hommes.

Âge - 15-25 ans : 36 % soit 19
26-40 ans : 43 % soit 23
41-65 ans : 21 % soit 12

Éducation - élémentaire : 4 %
secondaire : 62 %
post-secondaire : 34 %

Occupation - professionnel : 8 %
semi-professionnel : 8 %
col blanc : 48 %
technicien : 8 %
col bleu : 10 %
ménagère : 12 %
étudiant : 6 %

Origine ethnique - canadienne-française : 62 %
française : 19 %
autres immigrants francophones
non Français : 19 %
(soit un total de 38 %)

Questions¹⁴

n° 8 Croyez-vous que la seule connaissance de l'anglais constitue un handicap pour un anglophone au Québec ?

13. Nous avons tenu à analyser les 3 groupes séparément puisqu'ils ont répondu à des questionnaires distincts et que, pour ces groupes, l'apprentissage de l'anglais et du français se pose dans des termes différents. Nous n'avons pu retenir les questionnaires remplis par les non-francophones en 2.2 et par les non-anglophones en 2.3 car ils étaient trop peu nombreux.

14. Le numéro de chaque question correspond à celui du questionnaire duquel elle est tirée.

	Oui	Non	Abstention
C.F. ¹⁵	60 %	27 %	12 %
I.F.	40 %	50 %	6 %

Les abstentions peuvent être dues à la difficulté du mot *handicap* d'une part et à son sens trop imprécis d'autre part. La question n° 19 nous le confirme.

n° 19 Supposons deux individus qui se cherchent du travail et qui ont une formation et une compétence égales. Qui a le plus de chance d'obtenir un emploi au Québec : *l'unilingue anglais* ou *l'unilingue français* ?

	Unil. angl.	Unil. franç.	Abstention
C.F.	75 %	9 %	15 %
I.F.	80 %	5 %	15 %

Tout comme dans la question qui va suivre, les abstentions peuvent être attribuées aux *ménagères* et étudiants qui ne sont pas directement confrontés au monde du travail. Néanmoins, les écarts sont nets entre les chances de l'anglophone et celles du francophone unilingues lorsqu'il est question de trouver un emploi au Québec.

n° 20 Personnellement dans votre milieu de travail, est-ce que la connaissance de l'anglais est exigée pour

- a) conserver votre emploi
- b) obtenir une promotion
- c) trouver un emploi plus intéressant ailleurs ?

15. La variable indépendante la plus pertinente à retenir nous a semblé être l'origine ethnique. Les attitudes des immigrants français sont très semblables à celles des autres immigrants francophones, c'est pourquoi nous les avons regroupés.

	Conserver emploi			Obtenir promotion			Emploi plus intéressant		
	Oui	Non	Abstention	Oui	Non	Abstention	Oui	Non	Abstention
C.F.	67 %	15 %	18 %	82 %	6 %	12 %	70 %	15 %	15 %
I.F.	30 %	55 %	15 %	60 %	30 %	10 %	70 %	15 %	15 %

L'anglais a une fonction instrumentale. Il représente la clé de l'ascension et de la promotion sociales, celle de l'accès à un groupe plus prestigieux. Pour les Canadiens français, il est nécessaire pour ne pas perdre leur emploi alors que pour les immigrants, il l'est davantage lorsqu'il s'agit d'avoir un emploi plus intéressant ailleurs. La promotion semble très liée à la connaissance de l'anglais.

n° 28 Si le français était la seule langue officielle au Québec, est-ce que ce serait, pour les Québécois :

- un grand désavantage (-2)
- un désavantage (-1)
- un avantage (+1)
- un grand avantage (+2)

Cette question se pose directement en termes de favorable ou non, au français, comme seule langue officielle.

	Favorable	Défavorable	Abstention
C.F.	41 %	53 %	6 %
I.F.	53 %	39 %	8 %

La colonne "abstention" peut être interprétée comme des "je ne sais pas" plutôt que comme des abstentions véritables. D'autre part, il faut lire ces chiffres en considérant la proportion des (+) par rapport à la proportion des (-). C'est cette proportion ou relation entre les "favorable" et les "défavorable" seulement qui peut être comparée à la même question (n° 41) dans le groupe anglophone (voir

plus loin). Il semble que les francophones ont une position ambiguë devant une telle question. Cette ambiguïté révèle l'écart entre leur attitude affective (ce qu'ils souhaitent ou aimeraient) et leur attitude active (ce qu'ils se voient dans l'obligation de faire).

n° 9 Croyez-vous qu'un jour le Québec sera totalement anglais ?

	Oui	Non	Abstention
C.F.	12 %	85 %	3 %
I.F.	20 %	65 %	15 %

Parmi les Canadiens français qui ont répondu "oui", ils prévoient cette situation pour après l'an 2000 (c'est-à-dire dans plus de 30 ans) ; les Français, dans moins de 20 ans et les autres immigrants francophones, d'ici 10 ans et 20 % d'entre eux ne pouvaient se prononcer. Par contre la majorité des Québécois affirment que le français ne disparaîtra pas totalement. Ceci explique pourquoi ils ne voient pas l'avantage d'une seule langue officielle française au Québec. Les immigrants semblent pour leur part, être plus conscients de la dérivation progressive vers l'anglais et de l'assimilation.

n° 22 Donnez la (les) raison(s) qui vous a (ont) incité à suivre des cours d'anglais. Cette question était ouverte. Nous avons regroupé les réponses sous 4 thèmes.

Motifs économiques : trouver un emploi
 56 % avoir une promotion
 garder mon emploi, etc.

Motifs culturels : pour me cultiver
 16 % pour pouvoir lire l'anglais
 pour écouter la radio, la télévision,
 aller au cinéma, etc.

Motifs sociaux : pour me faire de nouveaux amis
 13 % connaître plus de gens différents.

Motifs personnels : pour apprendre une deuxième langue pour
voyager

5 personnes n'ont pas répondu à cette question ouverte.

2.3 Groupe : anglophones apprenant le français

Nombre : 100 dont 54 % de femmes et 46 % d'hommes

Âge - 15-25 ans : 25 %
 26-40 ans : 41 %
 41-65 ans : 32 %

Éducation - élémentaire : 9 %
 secondaire : 57 %
 post-secondaire : 33 %

Occupation - professionnel : 4 % col bleu : 11 %
 semi-professionnel : 16 % ménagère : 16 %
 col blanc : 29 % étudiant : 9 %
 technicien : 8 % autre : 7 %

Origine ethnique -
 canadienne-anglaise : 59 %
 immigrants anglophones : 41 %

Questions¹⁶

- n° 41 Si le français était la seule langue officielle au Québec,
 est-ce que ce serait pour les Québécois :
- un grand désavantage (-2)
 - un désavantage (-1)
 - un avantage (+1)
 - un grand avantage (+2)

16. Nous avons ici traduit les questions du questionnaire qui était en anglais puisqu'il s'adressait à des anglophones.

	Favorable	Défavorable	Abstention
C.A. ¹⁷	8 %	91 %	1 %
I.A.	13 %	84 %	3 %

La proportion des (-) par rapport au (+) est beaucoup plus marquée que pour les francophones à la question n° 28. Les Canadiens anglais ne peuvent concevoir que le français au Québec pourrait avoir la place de l'anglais en Ontario. Leur argument principal est que le Québec est en Amérique du Nord et à cause de cela il ne peut être uniquement francophone (cf. question 14b)

n° 14 Si vous étiez immigrant au Québec, quelle langue apprendriez-vous la première : l'anglais ou le français ?

l'anglais : 56 % dont 70 % sont des immigrants

le français : 22 % dont 40 % sont nés à Montréal

Les deux langues simultanément : 8 %

N'ont pas d'opinion : 11 %

Abstention : 3 %

n° 14b Pourquoi ?

Option anglais : 56 % dont

24 % : parce que l'anglais est plus universel (travail, affaires, commerce, voyage);
parce qu'on vit dans un contexte nord-américain.

11 % : parce que Montréal est anglais et le Québec est dans le Canada.

8 % : pour trouver un emploi au Québec ;
parce que c'est plus facile à apprendre.

5 % : sans réponse.

17. Il nous semble important de distinguer entre les Canadiens anglais et les immigrants anglophones tout comme nous l'avons fait pour le questionnaire précédent.

Option français : 22 % dont

9 % : parce que c'est la langue de la majorité.

3 % : parce que le français dominera au Québec.

3 % : ce sera plus facile de trouver un emploi.

2 % : parce que le gouvernement francise tout.

2 % : parce que c'est plus difficile et l'anglais s'apprendra bien tout seul.

3 % : sans réponse.

Ces motifs résumant assez bien les tendances générales qui poussent les individus à opter de préférence d'abord pour l'anglais et pour des raisons d'ordre pratique qui reflètent l'état actuel de la situation. Seulement 22 % des étudiants en français dont près de la moitié sont nés dans la deuxième ville française du monde accorderaient au français la première place s'ils étaient immigrants.

n° 23 L'étude du français peut être importante pour moi parce que :
(utiliser l'échelle suivante pour répondre)

+1 un peu d'accord

-1 léger désaccord

+2 moyennement d'accord

-2 moyen désaccord

+3 très d'accord

-3 pas du tout d'accord

- a) j'en ai besoin pour terminer mon "high school" _____
- b) ça va me permettre de me faire de bons amis plus facilement parmi les francophones _____
- c) toute personne a besoin de connaître au moins une autre langue pour mériter une reconnaissance sociale _____
- d) ça va m'aider à mieux comprendre les francophones et leur façon de vivre _____
- e) je crois qu'un jour ça pourrait m'être utile pour obtenir un bon emploi _____

- f) ça va m'aider à rencontrer plus de gens différents et à
converser avec eux_____
- g) je pense qu'une personne n'est pas vraiment instruite si
elle ne parle pas français couramment_____
- h) ça va me permettre de penser et de me comporter comme les
francophones_____

	en accord	en désaccord	total des points
f)	+102	-6	(+96)
d)	+102	-14	(+88)
e)	+106	-28	(+78)
b)	+100	-32	(+68)
g)	+49	-121	(-72)
h)	+71	-131	(-60)

Nous n'avons retenu que les réponses où les écarts étaient les plus marqués. On observe ici que les motifs sociaux et personnels f) d) b) l'emportent sur les motifs économiques et même culturels. Ces anglophones sont tout de même d'accord pour dire qu'un jour le français pourrait leur être utile pour obtenir un meilleur emploi. Si nous considérons la répartition des occupations des sujets de l'échantillon, cet acquiescement s'explique très bien.

2.4 *Immigrants apprenant le français dans les COFI*

Ces immigrants sont arrivés de fraîche date (de 1 mois à 3 ans). Ils ne sont pas encore intégrés et ils sont en mobilité non seulement géographique mais sociale. En 1971, le gouvernement québécois les payait pendant 20 ou 30 semaines pour apprendre le français. Certains d'entre eux avaient l'occasion de pouvoir apprendre l'anglais ensuite.

Nombre : 74 dont 64 % d'hommes et 36 % de femmes

Âge - 15-25 ans : 28 %
 26-40 ans : 65 %
 41-65 ans : 7 %

Origine ethnique - anglaise : 16 % indienne, pakistanaise : 8 %
 arabe : 16 % portugaise : 6 %
 grecque : 16 % polonaise : 4 %
 espagnole : 14 % hongroise, tchèque : 4 %
 italienne : 14 % chinoise, japonaise : 2 %

60 % de ces immigrants connaissent l'anglais. 24 % d'entre eux proviennent de pays où l'anglais est utilisé couramment. Ainsi, avons-nous cru bon de distinguer les réponses des locuteurs pouvant parler anglais de ceux qui ne le peuvent croyant qu'ils pourraient avoir des expériences ou des opinions différentes.

Questions :

n° 15 Il est absolument nécessaire de parler anglais pour vivre au Québec.

	Fav. angl.
P.A. ¹⁸	87 %
P.P.A.	86 %

Les immigrants ont souvent la certitude d'arriver dans un pays anglophone en arrivant au Canada. La publicité faite hors du Canada ainsi que les premiers contacts en arrivant au Québec ne font la plupart du temps que confirmer ces croyances.

18. P.A. signifie parlant anglais
 P.P.A. signifie ne parlant pas anglais
 Les pourcentages ont été calculés à partir des proportions exprimées dans les choix gradués offerts aux informateurs, allant du "très d'accord" au "pas du tout d'accord" ou du "très important" au "pas du tout important" selon la question posée.

n° 25 La connaissance de l'anglais me sera plus utile que celle du français a) pour trouver un emploi
 b) pour voyager
 dans la province de Québec

a)		b)	
	fav. angl.		fav. angl.
P.A.	78 %	P.A.	56 %
P.P.A.	60 %	P.P.A.	56 %

Il est difficile de juger si ce sont les P.A. ou les P.P.A. qui sont les plus en mesure d'évaluer l'utilité de l'anglais pour trouver un emploi. Il semble de toute façon que la plupart croient que l'anglais est plus utile pour trouver un emploi, ce qui s'explique si l'on se situe dans la région montréalaise. Par contre, il est étonnant de voir que plus de la moitié estime que pour voyager dans la province de Québec l'anglais sera plus utile que le français.

n° 18 Il est beaucoup plus facile aux anglophones qu'aux francophones d'accéder à de hauts postes.

	fav. angl.
P.A.	59 %
P.P.A.	74 %

Ces réponses expriment sans doute les déductions faites par les nouveaux arrivants qui constatent qu'effectivement les hauts postes sont occupés par les Canadiens anglais. Il n'y a qu'à se référer aux statistiques données dans le rapport sur le bilinguisme et le biculturalisme (voir p. 196, note 21) pour confirmer cet état de fait.

n° 26 Pensez-vous que l'anglais est

- important
- peu important
- pas du tout important

pour travailler au Québec.

	fav. angl.
P.A.	97 %
P.P.A.	81 %

Les deux groupes semblent être d'accord pour dire que l'anglais est très important pour travailler au Québec. Les immigrants ne parlant pas anglais semblent certains, dans une moins grande proportion toutefois, qu'il soit plus utile que le français (cf. n° 25).

n° 19 Si vous aviez le choix, enverriez-vous vos enfants dans une école française ou dans une école anglaise ?

	fav. angl.
P.A.	50 %
P.P.A.	74 %

Or, nous savons que depuis 1967 plus de 89 % des enfants d'immigrants fréquentent les classes anglaises¹⁹ et que par ailleurs la grande majorité des immigrants vit dans la région montréalaise. Malgré cela, la moitié des P.A. semblent être disposés à envoyer leurs enfants à l'école française contre un quart seulement des P.P.A. Serait-ce que les chances d'apprendre l'anglais à la maison étant plus grandes, la connaissance de cette langue demeure assurée et l'école pourrait être une occasion d'apprendre l'autre langue importante au Québec ?

19. En effet, il semble démontré dans les relevés statistiques de la CECM, que les proportions d'enfants d'immigrants répartis dans les écoles de langue française ou anglaise ont changé depuis 1934. À cette date, il semble que la "section française attirait plus de Canadiens d'autres origines ethniques que la section anglaise. Après 1935, les rôles sont renversés : même si l'évolution est lente, elle se maintient régulière. À partir de 1961, les tendances vers les écoles de langue anglaise sont plus marquées et atteignent des proportions inquiétantes" (*Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, 1972, p. 218 et 492).

Ces réponses sont toutefois plus des souhaits que des réalités; peut-être sont-elles influencées par les directives qu'on essaie d'implanter dans les COFI selon lesquelles on incite les immigrants (tout en leur laissant le libre choix) à s'intégrer à la majorité francophone ? Une autre part de l'explication de cet écart entre le dire et le faire réside dans le concept scientifique d'attitude. Certains auteurs²⁰ expliquent ce désaccord entre la parole et l'action par la présence de processus latents qui sont ni plus ni moins un mécanisme intérieur que ne peut détecter l'individu, mais qui contraint, influence ou détermine ses réponses.

3. EN GUISE DE CONCLUSION

Si nous faisons un rapide tour de la littérature de ces dernières années, sur les attitudes vis-à-vis du français et de l'anglais au Québec. et sur le bilinguisme²¹, nous constatons qu'il se dégage de notre étude essentiellement les mêmes grandes lignes : le français a une valeur plus ou moins culturelle donc folklorique ; l'anglais est la langue de l'économique (commerce, affaires, relations extérieures, etc.) ; il existe un grand écart de classe entre les anglophones et les francophones nés au Québec ; l'unilingue anglais est beaucoup plus favorisé que l'unilingue français et que même le bilingue dans le monde du travail, dans les subventions gouvernementales etc. ; le bilinguisme et même parfois l'assimilation des francophones sont perçus comme des clés d'ascension sociale ; Montréal semble être la zone de contact par excellence où la majorité des immigrants s'installent, apprennent l'anglais et envoient leurs enfants à l'école de langue anglaise.

20. De Fleur et Westie (1963).

21. Voir les études de W.A. Lambert, de D'Anglejan et Tucker, de M. Gagnon, de S. Lieberon, le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* et le *Rapport Gendron*.

La présente étude va exactement dans le sens des conclusions de ces études, mais elle le fait à partir des attitudes d'immigrants et de non-immigrants vis-à-vis le français et l'anglais qu'ils parlent déjà ou qu'ils sont en train d'apprendre. Apprendre l'anglais pour les Québécois et les immigrants veut dire plus que la reconnaissance des valeurs de ce groupe ; cela veut dire l'adoption de quelques-unes d'entre elles. Cette attitude est typique d'une personne en mobilité sociale qui aspire à une position sociale plus élevée. La langue anglaise l'aidera à obtenir une promotion ou trouver un meilleur emploi en d'autres mots à mieux vivre au Québec.

Nous avons voulu démontrer que la diglossie peut être établie à partir des positions respectives de l'anglais et du français sur le plan social et sur celui des fonctions que ces langues remplissent. Malgré le principe d'égalité qui prévaut officiellement entre les deux langues et les deux cultures dominantes, il n'y a pas d'égalité de chance pour les sujets francophones et les anglophones. Le rapport de la Commission B et B insiste sur le lien étroit entre l'emploi des langues et la place de chaque groupe dans le monde du travail :

L'égalité linguistique officielle a une portée très limitée si elle ne s'accompagne pas, de chances égales sur le plan économique.

(Commission royale d'enquête, *op. cit.*, 1967, introduction)

Notre enquête n'est qu'un reflet incomplet de la situation linguistique québécoise en termes des statuts ou positions réelles des deux langues dominantes. Elle aurait avantage à être complétée par une enquête chez les unilingues francophones hors de l'aire métropolitaine.

À travers cette diglossie (qui pourrait être double pour les francophones québécois si l'on prenait les variétés de français parlées à la maison et le français de l'école) nous percevons une opposition

du type dominant et dominé entre le groupe anglophone et le groupe francophone. Le contexte québécois des années 60 et 70 est baigné d'une vague nationaliste qui revendique les droits du français et les droits de la majorité. Il semble que les arguments de nécessité et d'opportunité sont invoqués contre les privilèges de la minorité. Réussiront-ils à faire disparaître la diglossie au Québec en faisant appliquer le principe selon lequel "nécessité fait loi" ? Pour le moment, la situation linguistique au Québec est source d'insécurité linguistique pour les immigrants. Après cinq ou sept mois de cours de français ils sont confrontés au monde du travail où très souvent on exige qu'ils parlent anglais pour obtenir un emploi impliquant un travail aussi manuel que laveur de vaisselle.

Madeleine Saint-Pierre

Université du Québec à Montréal